



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 85959

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche les perspectives de son action s'inspirant du classement décevant, des universités françaises, dressé par l'université Jiao-Tong de Shanghai. La France se situe derrière les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon, l'Allemagne et le Canada. Cette place ne correspond pas à ses ambitions d'excellence universitaire. « L'éparpillement des universités, l'insuffisance de liens entre elles, mais aussi leur manque de moyens pourraient expliquer ces résultats décevants » (Famille et Education Magazine, n° 458 novembre-décembre 2005).

Texte de la réponse

Les enquêtes se multiplient sur les performances des universités. Les résultats varient d'une année sur l'autre et selon les classements (Shanghai ou webometrics par exemple) et même si les critères retenus peuvent être contestés, ces enquêtes obligent à des constats. Ces classements montrent que les écoles et universités françaises figurent à des rangs relativement lointains, pour les meilleures d'entre elles. Différents facteurs en sont la cause ; la non-prise en compte ou la difficile prise en compte des activités en sciences humaines et sociales pénalise certaines universités françaises réputées mais spécialisées dans ces disciplines. Ce classement se fonde sur un certain nombre de critères dont le nombre de prix Nobel et de médailles Fields sortis des universités, le taux de citations de leurs chercheurs et enseignants, l'importance de leurs publications et ne prend pas en compte les organismes de recherche (CNRS, INSERM...). Les chercheurs français qui ont un statut d'universitaire ne mentionnent souvent que l'organisme pour lequel ils travaillent et non l'université à laquelle ils appartiennent, ce qui nuit à la lisibilité. Des actions commencent à se mettre en oeuvre : la systématisation de la mention des universités dans les travaux que les chercheurs publient. Le regroupement des établissements d'un même site dans les PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur) prévu par la loi sur la recherche, permet désormais de leur donner plus de visibilité et, progressivement amener ces établissements à fonctionner en synergie, avec une politique scientifique concertée. Les universités, grandes écoles et organismes de recherche en se rapprochant pour partager leurs laboratoires, leurs écoles doctorales et certains de leurs masters, devraient ainsi se hisser dans les classements et gagner en crédibilité au plan international.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85959

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1450

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1830